



# La Lettre du Maire

Les Adrets de l'Estérel, mai 2019

## Budget primitif 2019

Ce budget, plus encore que les précédents, a été difficile à élaborer tant les contraintes qui touchent la commune se révèlent de plus en plus pesantes.

Cependant, nous avons conservé les principes qui nous gouvernent : poursuivre les économies de fonctionnement là où cela est encore possible, tout en faisant le maximum pour améliorer les infrastructures du village, **sans augmenter, cette année encore, les taux d'imposition communaux.** (qui sont très bas par rapport aux communes de même strate démographique).

### FONCTIONNEMENT - DEPENSES <sup>1</sup>

Le total des **dépenses réelles** est en légère hausse. Pourtant, la plupart des chapitres restent **stables** (charges de personnel, atténuation de produits, autres charges de gestion courante) ou sont même en **légère baisse** (charges financières).

La majoration vient donc d'un seul chapitre : celui des **charges à caractère général**. Encore faut-il signaler que cette hausse n'est générée que par un **petit nombre de postes : à elles seules, les opérations d'entretien indispensables** qu'il s'agisse de la voirie, des réseaux (poteaux incendie) du matériel roulant ou de celle des forêts, représentent **près de 90% des augmentations de ce chapitre.**

Un poste doit être mis en évidence : celui du **crédit-bail mobilier** qui, malgré la dépense apparente, conduira à de sérieuses économies : il s'agit de la vente d'une Clio et d'un Kangoo avec primes à la casse et leur remplacement par deux véhicules électriques en Location avec Option d'Achat (L-O-A), qui, à plus ou moins long terme, généreront des économies (6 mois de loyers gratuits, carburant, faible coût d'achat à la fin du bail)...

### FONCTIONNEMENT - RECETTES

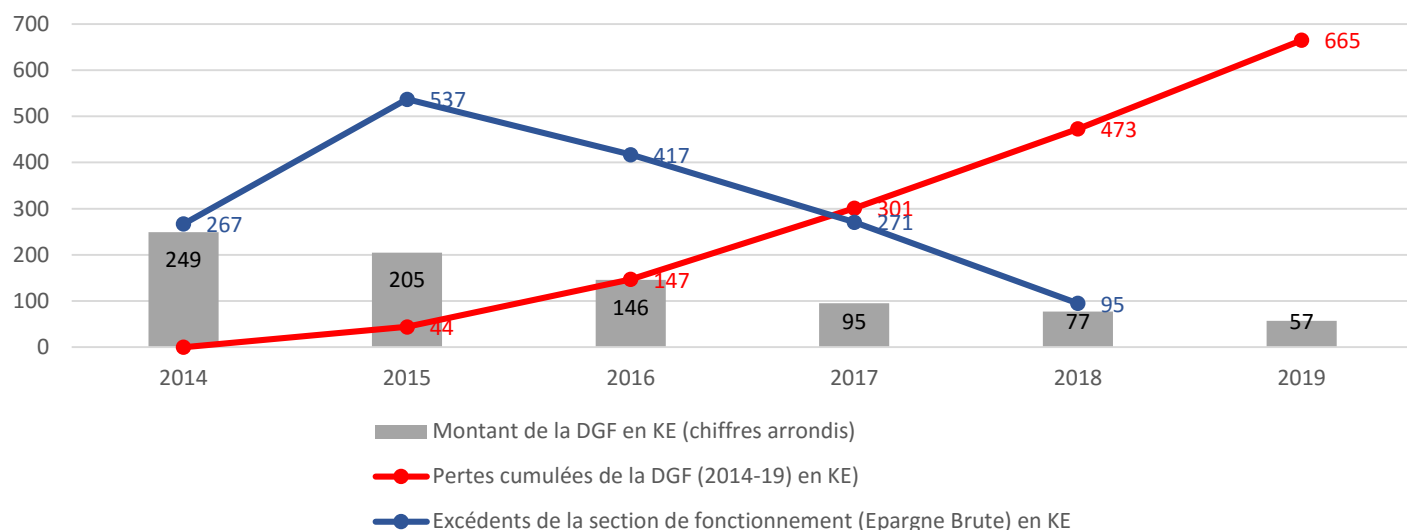
Elles n'augmentent que très faiblement : guère plus que 1% et ce, malgré l'augmentation « mécanique » des bases<sup>2</sup> et de celle des droits de mutation généralement sous-évalués dans les Budget Primitif puisque les résultats réels ne sont connus qu'en fin d'année. La faute à **la baisse des dotations et subventions : de 475.000 € en début de mandat (2014), elles sont tombées en 2019 à 220.000 € soit une chute de plus de 50%.** En cause, principalement la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales tombée de **249.000 € en 2014 à 57.000 €** cette année.

---

<sup>1</sup> Comme toujours, les dépenses sont un peu surévaluées au contraire des recettes : ainsi, en 2018, nous avons dépensé 92.000 € de moins que prévus au B.P et, au titre des recettes, nous avons perçu 120.000 € de plus.

<sup>2</sup> Les bases de calcul des taux d'imposition sont fixées par l'Etat en fonction de l'inflation.

## SITUATION FINANCIERE de la commune : Quelques éléments d'appréciation



## INVESTISSEMENTS

Le montant programmé des dépenses est largement inférieur à celui de l'an dernier : **778.000 €** contre plus de 1,270.000€ l'an dernier. Il est vrai que certains chantiers qui demandaient des investissements conséquents sont quasiment achevés (école élémentaire, vidéo protection...). Il est certain aussi que d'autres projets, déjà programmés, se retrouvent dans les « restes à réaliser » de 2018.

Les principales opérations prévues concernent :

- Comme chaque année les **grosses réparations de voirie rurale** accaparent une grande partie de ces dépenses (près de 35%).
- Deux d'entre elles sont liées : il s'agit d'établir un **Schéma Directeur du Pluvial** pour la commune (aide de 50% de l'Agence de l'Eau) puis de mettre en place ou de modifier les réseaux d'évacuation des eaux pour éviter les inondations catastrophiques dont ont été victimes certains lotissements.
- Le renouvellement de matériel : four et passerelle de la cantine scolaire; estrade de la salle des fêtes; divers travaux destinés à remplacer les huisseries de salles municipales (Maison des Associations – Médiathèque...).
- La poursuite des opérations de protection contre les incendies : achat et installation d'une citerne et de poteaux à incendie.

Une opération suscite des remarques particulières : Elle concerne **le tennis** ; il s'agit en effet de la construction de deux terrains de « padel ». A l'origine, l'Association « Tennis Club de l'Estérel » devait financer elle-même la construction d'un seul terrain. Mais elle ne pouvait pas recevoir des subventions, ce que la commune peut obtenir si elle prend les travaux de construction à sa charge (le terrain étant municipal). L'opération se décomposera ainsi : 30% financés par la Région, autant par le Département, les 40% restants étant financés par la commune à laquelle l'Association reversera la somme correspondante. C'est donc en définitive une « opération blanche » qui permettra de construire deux terrains au lieu d'un.

Merci à tous ceux qui ont contribué à mettre en œuvre ce budget qui a été voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Nello BROGLIO